

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 7 juin 2018.

PRESENTS : MM. GUENANT, BOYANCE, LAPENNE, NAPSANS, RAPIN, BOUCHARDEAU, PESSON, MONCLA, Mmes GALL (à partir de 18h45) et NEITHARDT (à partir de 18h30)

EXCUSES : M. BOUCHET avec pouvoir M. GUENANT, Mme NEITHARDT (jusqu'à 18h30), Mme GALL (jusqu'à 18h45), M. SUBERVIE.

ABSENT : M. SCHAEFFER, Mme CHAGNAUD

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. HILLON (SUEZ), M. STARCK (Socama Ingénierie) Mme POIRAUD (secrétaire du syndicat)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RAPIN

Délibération 2018-012 – approbation du compte-rendu de la séance du 03 avril 2018

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 03 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018-013 – emprunts services eau et assainissement

Par délibération en date du 26 mars dernier, le Comité Syndical avait décidé de contracter deux prêts au Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Le Crédit mutuel s'est rétracté après examen des derniers documents comptables du Syndicat.

La demande portait sur 2 emprunts :

- **service de l'eau : 52.000 € :**

- **service de l'Assainissement : 82.770 €**

La Caisse d'Epargne, recontactée, a fait les propositions suivantes :

A.E.P.	52.000 €	
Durée	15 ANS	20 ANS
taux fixe	1,62%	1,90%
montant échéance	3970,59	3179,83
total des intérêts	7058,85	11096,6
somme des versements	59 558,85	63 596,60
frais de dossier	150	150
ASSAINISSEMENT	82.770 €	
taux fixe	1,62%	1,90%
montant échéance	6259,92	5013,22
total des intérêts	11128,8	17494,4
somme des versements	93 898,80	100 264,40
frais de dossier	150	150

Délibération 2018-013 A - emprunt Eau :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote la réalisation à CAISSE D'EPARGNE d'un emprunt d'un montant de 52.500 € destiné à financer des travaux d'eau potable inscrits au budget primitif 2018.

Cet emprunt aura une durée de 20 ans.

Ensuite, le SIAEPA de la région de Langoiran se libérera de la somme due à CAISSE D'EPARGNE par suite de cet emprunt, en 20 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de

prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1,90 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 150 euros.

Le SIAEPA aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, Le SIAEPA paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le SIAEPA s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de CAISSE D'ÉPARGNE.

M. Pierre GUENANT, Président du SIAEPA, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du SIAEPA et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Délibération 2018-013 B - emprunt Assainissement :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote la réalisation à CAISSE D'ÉPARGNE d'un emprunt d'un montant de 82.770 € destiné à financer des travaux d'assainissement collectif inscrits au budget primitif 2018.

Cet emprunt aura une durée de 20 ans.

Ensuite, le SIAEPA de la région de Langoiran se libérera de la somme due à CAISSE D'ÉPARGNE par suite de cet emprunt, en 20 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1,90 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 150 EUROS.

Le SIAEPA aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, Le SIAEPA paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le SIAEPA s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de CAISSE D'ÉPARGNE.

M. Pierre GUENANT, Président du SIAEPA, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du SIAEPA et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Madame NEITHARD arrive à 18 h 30 ; Mme GALL à 18 h 45.

Délibération 2018-014 – travaux station d'épuration Le Tourne

La station d'épuration actuelle présente des dysfonctionnements compte tenu de la vétusté des ouvrages, des surcharges hydrauliques et des difficultés d'exploitation. L'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2018 énonce les prescriptions spécifiques que le syndicat doit mettre en place rapidement.

Le comité syndical, dans sa séance du 19 décembre 2013, avait décidé de réaliser ces travaux pour un montant estimé à l'époque à 775.000 € HT.

La tranche a été réévaluée à 900.000 € HT (1.080.000 € TTC) ; ils tiennent compte des exigences et recommandations du SATESE. A l'issue de ces travaux, la capacité de la station d'épuration sera portée à 3.000 Eq/hab.

Afin de financer cette opération, il est proposé aux membres du syndicat de solliciter l'aide du Département et de l'Agence de l'eau Adour Garonne ; il sera fait appel à l'emprunt pour compléter le financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide

- d'approuver le projet tel qu'évalué à 900.000 € HT,

- de solliciter auprès du Président du Conseil Départemental et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Délibération 2018-015 – travaux AEP Tabanac - Chemins de Lépine/Dourcy

Un habitant de Tabanac (Chemin de Lépine) a alerté le syndicat en décembre 2017 sur des coupures d'eau très fréquentes sur sa propriété. Des prélèvements de conduite ont été effectués sur les chemins de Lépine et de Dourcy.

La solution technique envisagée est le maillage de la canalisation Chemin de Lépine avec celle en PVC située sur le chemin de Dourcy. SOCAMA INGENIERIE a estimé l'opération à 25.000 € HT (soit 30.000 € TTC). Compte-tenu de l'état de cette voirie, les élus de Tabanac valident le rebouchage de la tranchée avec du béton.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'effectuer les travaux,
- charge le Président de lancer la consultation
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Questions diverses

Questions de Nathalie Chagnaud, déléguée de Paillet

- Raccordement à l'égout de M. ROUZES à Paillet (précisions sur modalités des accords ...)

Le Président rappelle que lors des réunions des 26 mars et 9 avril 2018, le Comité Syndical avait chargé la commune de Paillet d'organiser une réunion avec les intéressés afin d'étudier le financement de ces travaux.

Il en était de même pour l'extension du réseau au niveau de l'Allée du Bord de l'eau

- réfection des routes après intervention d'urgence sur réseau.

L'entreprise qui a procédé à une réparation de fuite effectue la réfection définitive de la chaussée dans un délai plus ou moins long (3-6 mois) afin que les remblais puissent se stabiliser.

Question de M. Lapenne, délégué de Langoiran

- Mesures envisagées concernant les désordres constatés sur le mur de soutènement situé entre le forage au-dessus de la mairie et le parking

SOCAMA INGENIERIE s'est rendu sur place et a constaté que le mur de soutènement n'avait pas bougé. M. Lapenne précise que la terre, qui a un peu glissé, sera recouverte par des plantes à l'automne 2018.

Questions de Monsieur le Maire de Langoiran

- La réfection complète de la zone touchée par la rupture de canalisation au niveau de l'église Ste Léonce

M. Hillon (SUEZ) indique que la réfection définitive sera réalisée dès que possible. Un point sera fait avec l'entreprise PEREZ CONDE. M. Lapenne demande d'attendre la fin des travaux engagés par la mairie de Langoiran, soit le 20 juin)

- Le débouchage des canalisations en aval, causées par cette fuite.

Monsieur Hillon précise que le débouchage s'est terminé le vendredi 15 juin 2018.

- Les travaux de reprise de la canalisation traversant la RD10 au niveau du Gardera pour lesquels j'ai envoyé un courrier il y a de nombreux mois, sans réponse.

Un passage caméra a été réalisé par Suez sur la traversée de la route. La canalisation est en bon état.

A l'époque SUEZ avait indiqué au Département que les canalisations d'eau ou celle d'assainissement n'étaient pas à l'origine de ce désordre routier (pas de fuite ni effondrement). Ce problème est du ressort du Département. Monsieur Hillon précise que le Centre Routier Départemental a lancé une consultation.

- La réalisation de la clôture autour du réservoir jouxtant nos services techniques, non effectuée malgré les préconisations pressantes de l'ARS, il y a de nombreux mois, voire années...

A plusieurs reprises, le Président avait indiqué à la commune de Langoiran vouloir réaliser les travaux de clôture du réservoir concomitamment. M. Lapenne indique que la commune a fait réaliser les travaux par l'entreprise NATALI de Langoiran.

Le Président est chargé de prendre contact avec cette entreprise pour la réalisation du portail clôturant le réservoir.

Question de Monsieur Boyancé, délégué de Langoiran

- récurrence de nécessaires pompages avenue M. Picon (signalés par un riverain)

Un habitant de l'avenue Michel Picon à Langoiran se plaint que le réseau d'assainissement est régulièrement bouché. L'entreprise SUEZ est intervenue à plusieurs reprises pour pomper les regards qui débordent. Elle communiquera au syndicat les résultats du passage caméra.

Question de Monsieur le Maire de Paillet - Révision du Schéma d'assainissement

Le Président informe que la station d'épuration de Lestiac, construite en 1995, reçoit les effluents de 120 abonnés de Langoiran (Le Pied du Château), 266 de Lestiac et 376 de Paillet ; soit si l'on applique un ratio de 2,2 habitants/abonné :

- Langoiran : 264 éq/hab

- Lestiac : 585 éq/hab

- Paillet : 830 éq/hab

Soit un total général de 1.679 éq/hab pour une capacité de 2000 éq/hab.

Il y a donc une légère disponibilité pour de nouvelles constructions ou pour une densification des habitants sur les trois communes, soit :

- 170 habitants (70 à 75 logements) sur Paillet

- 150 habitants (60 à 65 logements) sur Langoiran/Lestiac

Le Président précise que la capacité de la STEP de Lestiac est difficilement extensible sans travaux importants (impossibles à financer aujourd'hui par le syndicat) ; le problème se posant aujourd'hui pour l'accueil des nouvelles constructions est la gestion des boues faite par les lits de séchage sur site.

CAPIAN - Assainissement Collectif

Monsieur Pesson informe qu'un lotissement de 10 à 15 maisons est en projet sur la commune de Capian.

L'aménageur devra procéder à la pose du réseau d'assainissement collectif à l'intérieur du futur lotissement.

Pour chaque lot, la PFAC facturée par le Syndicat sera de 4.000 €.

Le syndicat demandera un plan du projet à la mairie de Capian.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

P. GUENANT	F. NEITHARDT	V. GALL	S. LAPENNE	R. NAPSANS
C. RAPIN	J-F. PESSON	L. MONCLA	JP BOYANCÉ	D. BOUCHET (pouvoir P. GUENANT)
L.F. SCHAEFFER (absent)	N. CHAGNAUD (absente)	JM SUBERVIE (excusé)	C. BOUCHARDEAU	